

UNITE DE L'INFORMATION PUBLIQUE

TOUS LES COMMUNIQUÉS DE PRESSE DE LA 33^e REUNION MINISTERIELLE DU COMITÉ CONSULTATIF PERMANENT DES NATIONS UNIES CHARGÉ DES QUESTIONS DE SÉCURITÉ EN AFRIQUE CENTRALE

Les numéros des documents sont ceux utilisés lors de leur diffusion



Le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU et chef de l'UNOCA, M. Abou Moussa (2^e à partir de la gauche) et le diplomate centrafricain Honoré Nzessiwe (à sa gauche), lors de la conférence de presse de lancement de la 33^e réunion de l'UNSC le 3 décembre 2011 à Bangui (RCA)

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 13

Sécurité en Afrique centrale : l'UNOCA prépare la 33^e Réunion ministérielle prévue à Bangui du 5 au 9 décembre

UNOCA/Libreville (Gabon) – 23 novembre 2011. Le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (UNOCA) prépare la 33^e réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale (UNSAC), prévue du 5 au 9 décembre 2011, à Bangui, la capitale de la République Centrafricaine. Cette rencontre a pour but de permettre aux gouvernements des pays membres de l'UNSAC, de faire un état des lieux de la situation géopolitique et sécuritaire en Afrique centrale. Elle suscite beaucoup d'attentes, notamment en ce qui concerne les mesures à prendre pour prévenir les conflits et consolider la paix dans la région.

« Il s'agit d'échanger des idées et de mieux organiser la coordination des actions de lutte contre les fléaux et les menaces qui freinent le développement et l'intégration régionale, voire continentale », explique M. Abou Moussa, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies et chef de l'UNOCA, auquel le Secrétariat de l'UNSAC a été confié en mai 2011.

« En dehors de la piraterie maritime dans le Golfe de Guinée pour laquelle les Nations Unies viennent de déployer une mission sur les sites visés, la question de l'Armée de résistance du Seigneur, la LRA, est l'une des plus cruciales. Elle a déjà occasionné plus de 2400 morts et 440 000 personnes déplacées, dont plus de 21 000 Centrafricains et, pour les six derniers mois, 49 000 Congolais », précise M. Moussa, rappelant qu'en dehors de l'Ouganda et du Soudan du Sud, ce mouvement rebelle sévit dans deux pays d'Afrique centrale, la République Centrafricaine et la République démocratique du Congo.

« Au cours d'un séminaire en octobre dernier, nous avons amorcé la discussion sur les mesures à prendre. Le 14 novembre 2011, je les ai développées dans un Rapport de l'UNOCA au Conseil de sécurité. Nous allons poursuivre le débat à Bangui. Nous espérons que la communauté internationale continuera à se mobiliser pour appuyer les efforts régionaux et ceux de l'Union africaine afin qu'ensemble, nous puissions mettre fin à la LRA », souligne avec force le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour l'Afrique centrale, dont le Bureau coordonne la lutte contre cette rébellion ougandaise.

M. Abou Moussa encourage les pays membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale à s'impliquer davantage dans ce combat, notamment en contribuant financièrement au Fonds d'affectation spéciale du Comité. Le même appel a été lancé par M. Manuel Salvador dos Ramos, ministre santoméen des Affaires étrangères et des Communautés (son pays assure actuellement la présidence de l'UNSAC). Lors d'un entretien le 30 octobre, il a fait remarquer au chef de l'UNOCA que seulement deux pays sur onze sont à jour de leurs cotisations.

Autre préoccupation importante : la ratification, par tous les pays concernés, de la Convention de Kinshasa pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions, et de toutes les pièces et composants pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage. Elle a été adoptée en avril 2010. « La réunion ministérielle de Bangui sera l'occasion de sensibiliser les autorités de la sous-région sur la nécessité de boucler le processus de ratification et de mise en œuvre de ce document stratégique. Il est temps d'aller au-delà des intentions, de poser des actes concrets », souligne M. Abou Moussa, réitérant la disponibilité de l'UNOCA à accompagner les Etats de la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale (CEEAC) dans la mise en œuvre de leurs politiques et dispositifs en matière de prévention et de résolution pacifique des conflits.

L'Angola, le Burundi, le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, la République Centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Rwanda, Sao Tomé et Príncipe, et le Tchad, sont membres de l'UNSAC. La 32^e réunion avait eu lieu à Sao Tomé du 12 au 16 mars 2011. Après Bangui, qui avait déjà accueilli cette rencontre en août 2002, le Comité se retrouvera à Bujumbura (Burundi) début 2012 pour la 34^e Session.

Le Chef de l'UNOCA encourage les journalistes à continuer à être des artisans de la paix

UNOCA/Bangui (République Centrafricaine), 03 décembre 2011 – Le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies et chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (UNOCA), M. Abou Moussa, a encouragé les journalistes centrafricains à continuer à jouer leur rôle en tant que partenaires, acteurs et artisans de la paix, afin d'accompagner le développement durable du pays voire de la sous-région.

« Je tiens à souligner l'importance de votre contribution dans la lutte contre l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) », a souligné M. Abou Moussa lors d'une conférence de presse donnée samedi 3 décembre à Bangui, la capitale de la République Centrafricaine (RCA), où il est arrivé le même jour dans le cadre la 33^e Réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale (UNSAC), du 5 au 9 novembre 2011.

Le chef de l'UNOCA a évoqué les enjeux de cet événement avant d'inviter les journalistes à renforcer la sensibilisation sur la LRA. Cette démarche professionnelle permet non seulement de mieux informer les populations et de mobiliser la communauté internationale, mais aussi de susciter les défections parmi les combattants. D'où l'intérêt du programme désarmement, démobilisation et réintégration/réinsertion/réconciliation (DDR) pour lequel le gouvernement centrafricain n'a plus malheureusement de moyens. Les journalistes, très offensifs sur ce sujet de la LRA, ont exprimé leur impatience quant à « l'élimination » ou à l'exécution du mandat d'arrêt international lancé en 2005 contre Joseph Kony, chef de cette rébellion armée.

« Les activités et les attaques de la LRA sont inacceptables. Les Nations Unies vont continuer à appuyer les efforts des Gouvernements ainsi que ceux des organisations régionales et sous-régionales dans la recherche d'une solution définitive », a indiqué M. Abou Moussa, comprenant l'émotion et la colère des Centrafricains face aux massacres de la LRA, particulièrement dans des villes et villages du Sud-est du pays. Il a renouvelé ses meilleurs sentiments par rapport à la décision récemment prise par les USA d'envoyer 100 militaires dans les zones affectées pour soutenir ce combat.

Le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU a saisi cette occasion pour rappeler que la LRA constitue l'une des principales préoccupations de l'UNOCA. Le 14 novembre dernier, le Conseil de sécurité l'a en effet conforté dans son rôle de coordination des initiatives en faveur de la lutte contre ce groupe terroriste, y compris avec celles engagées par l'Union africaine (UA). Dans cette perspective, M. Abou Moussa a annoncé qu'il se rendra à Addis-Abeba (Ethiopie) le 11 décembre pour une prise de contact avec l'ambassadeur mozambicain Francisco Caetano José Madeira, fraîchement nommé Envoyé spécial de l'UA pour la LRA.

En dehors de la LRA, les journalistes ont insisté sur les menaces incessantes de plusieurs autres groupes armés, dont le Front populaire pour le redressement (FPR) du Tchadien Baba Laddé. M. Moussa a apprécié l'importance que le Gouvernement centrafricain accorde à la médiation, reconnaissant que le chemin qui mène au compromis est souvent long. Il a cité l'exemple du Liberia, où un accord de paix a été signé en août 2003 entre le gouvernement et les rebelles du Lurd (Libériens unis pour la démocratie) et ceux du Model (Mouvement pour la démocratie au Liberia) après 14 ans d'une guerre civile qui avait fait des dizaines de milliers de morts.

L'ambassadeur Honoré Nzessiwe, président du Comité d'organisation de la 33^e Réunion ministérielle de l'UNSAC, a activement participé à la conférence de presse du 3 décembre. Ce haut fonctionnaire, Conseiller diplomatique du ministre des Affaires étrangères et des Centrafricains de l'étranger, a donné des garanties quant aux dispositions prises par la RCA pour la réussite des travaux.

La rencontre de Bangui permettra aux experts et aux ministres concernés de faire le point de la situation géopolitique et sécuritaire en Afrique centrale. Ils feront également des recommandations pertinentes sur les voies et moyens de faire face aux problèmes identifiés. L'Angola, le Burundi, le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, la République Centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Rwanda, Sao Tomé et Principe, et le Tchad sont membres de l'UNSAC. Le Secrétariat de ce Comité est assuré par l'UNOCA depuis mai 2011.

Sécurité : l'Afrique centrale demande l'appui de l'UNOCA pour une stratégie globale antiterroriste

UNOCA/Bangui (République Centrafricaine), 05 décembre 2011 – Les experts du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale (UNSAC) ont ouvert leur 33^e réunion lundi, 5 décembre 2011 à la salle des banquets de l'Assemblée nationale de Bangui, la capitale de la République Centrafricaine (RCA).

Lors de la cérémonie officielle, M. Bernard Bonda, Directeur de cabinet du ministre des Affaires étrangères et des Centrafricains de l'étranger, a plaidé pour que le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (UNOCA) apporte un appui aux Etats d'Afrique centrale en vue de la mise en place d'une stratégie globale antiterroriste. M. Bernard Bonda a en effet rappelé que lors de la 32^e Réunion tenue à Sao Tomé et Príncipe en mars 2011, l'Angola, le Burundi et le Rwanda avaient exprimé de vives inquiétudes par rapport aux menaces terroristes. Elles devraient donc être prises très au sérieux, étant donné qu'elles constituent « un des facteurs potentiels redoutables de l'insécurité » en Afrique centrale.

Le diplomate centrafricain a invité les participants et la communauté internationale à accorder une attention particulière au cas de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), groupe terroriste qui cause des dégâts affolants en Ouganda, au Soudan du Sud, en République démocratique du Congo et en République Centrafricaine. M. Bernard Bonda a mis l'accent sur la nécessité de « bâtir une approche cohérente, équilibrée et intégrée qui prenne en compte tous les facteurs de menace à la sécurité humaine et des institutions de nos Etats ».

Cette vision a été développée par le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour l'Afrique centrale et chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (UNOCA), M. Abou Moussa, qui a lancé un appel au renforcement de la coopération régionale dans la lutte contre l'insécurité dans nos pays.

« Les défis de diplomatie préventive qui interpellent l'Afrique centrale aujourd'hui sont nombreux et multifformes. Ces défis ne pourront trouver de solution durable que dans un cadre concerté et coordonné entre toutes les parties impliquées », a-t-il souligné. M. Abou Moussa a précisé que dans le cadre de sa nouvelle mission de Secrétaire du Comité consultatif, « UNOCA ne ménagera aucun effort pour la réalisation de notre aspiration [...] partagée d'une Afrique centrale en sécurité, en paix et stable ».

Les experts de l'Angola, du Burundi, du Cameroun, du Congo, du Gabon, de la Guinée Equatoriale, de la République Centrafricaine, de la République démocratique du Congo, du Rwanda, de Sao Tomé et Príncipe ainsi que ceux du Tchad ont commencé des discussions approfondies sur les sujets de préoccupation majeure soulevés dans les différents discours. Ils ont également engagé des échanges sur l'impact du changement climatique et de l'exploitation illégale des ressources naturelles sur la paix et la sécurité en Afrique centrale, la promotion du désarmement et des programmes de limitation des armements, etc. Plusieurs organisations régionales et internationales apportent leurs contributions aux débats en tant qu'observateurs : l'Union africaine, la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale, le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Centrafrique, le Centre pour les Droits de l'Homme et la Démocratie en Afrique centrale, le Centre régional de l'ONU pour la paix et le désarmement en Afrique, etc.

Les travaux du Comité des experts sont présidés par M. Ovidio Pequeno, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire auprès des USA et Représentant permanent de Sao Tome et Príncipe auprès des Nations Unies. M. Paul Zoumanigui, Chef de la Section politique de l'UNOCA, y siège désormais comme Secrétaire, d'après une annonce officielle faite par le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour l'Afrique centrale.

Les travaux du Comité des experts prennent fin mercredi 7 décembre. Ils apprêteront les dossiers qui seront examinés par les ministres des Affaires étrangères lors de leur 33^e Réunion du 8 au 9 décembre au Palais de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC).

Le Congo abritera en décembre 2012 les cérémonies marquant le vingtième anniversaire de l'UNSAC

UNOCA/Bangui (République Centrafricaine), 06 décembre 2011 – Brazzaville, la capitale du Congo, va abriter en décembre 2012 les cérémonies marquant le vingtième anniversaire du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale (UNSAC). C'est l'une des principales recommandations qui ont été faites mardi, 6 décembre 2011, au deuxième jour des travaux du Comité des experts de cette institution, qui tient sa 33^e Session à Bangui, en République Centrafricaine (RCA).

Les ministres des Affaires étrangères adopteront en principe cette recommandation lors de leurs travaux, du 8 au 9 décembre au Palais de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). Ils examineront également le projet d'agenda et d'activités qui a été élaboré à cet effet. Plusieurs moments forts sont envisagés autour d'un thème général : « Deux décennies de construction de la paix en Afrique centrale : la contribution du Comité consultatif permanent ».

Un comité d'organisation sera mis en place pour assurer une meilleure préparation de cet événement. L'un des défis dudit comité sera de mobiliser les moyens financiers pour en garantir le succès.

Fin octobre dernier, le ministre santoméen des Affaires étrangères et des Communautés, M. Manuel Salvador dos Ramos, avait exprimé sa préoccupation par rapport au faible niveau de participation au fonctionnement de l'UNSAC. Il avait lancé un appel, afin que M. Abou Moussa, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies et chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (UNOCA), contribue à la sensibilisation des Etats membres sur ce sujet.

Entre 2010 et 2011, seuls trois pays sur onze ont en effet versé leurs cotisations pour le Fonds d'affectation spéciale. M. Ovidio Pequeno, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire auprès des Etats Unis et Représentant permanent de Sao Tome et Principe auprès des Nations Unies, qui préside les travaux des experts, s'est dit optimiste quant à la mobilisation des pays sur cette situation financière. La 33^e réunion ministérielle permettra, entre autres, d'en faire un point précis.

L'Angola, le Burundi, le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, la République Centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Rwanda, Sao Tomé et Principe, et le Tchad sont membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale.

Le Secrétariat du Comité est assuré depuis mai 2011 par le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (UNOCA).

Le Cameroun réitère sa détermination à abriter une conférence internationale sur la piraterie maritime

UNOCA/Bangui (République Centrafricaine), 07 décembre 2011 – Lors du débat général précédant la clôture, mercredi 7 décembre à Bangui, des travaux de la 33^e Réunion des experts du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale (UNSAC), le Cameroun a vivement réaffirmé sa volonté d'accueillir une conférence internationale sur la piraterie maritime.

M. Owono Menguele Claude Désiré, Directeur des Nations Unies et de la Coopération décentralisée au ministère camerounais des Relations extérieures, a rappelé que cette proposition avait déjà été faite lors de la 32^e Réunion tenue à Sao Tomé et Príncipe en mars 2011. Pour aller plus loin dans cette démarche et mieux en assurer le suivi, une recommandation formelle a été introduite dans le projet de rapport qui sera soumis à l'examen des ministres du 8 au 9 décembre dans la capitale centrafricaine.

Les Etats doivent poursuivre, voire accélérer la réflexion sur les modalités pratiques liées à l'organisation de cette conférence internationale sur la piraterie maritime. Déjà, la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) prévoit de tenir une réunion technique du 14 au 16 février 2012 au Bénin, afin de préparer cet événement. Cette rencontre doit regrouper les représentants de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO), de l'Union africaine (UA), de la Commission du Golfe de Guinée, de l'Organisation maritime de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (OMAO), de l'Organisation maritime internationale (OMI), des Nations Unies, etc.

Les participants aux travaux de Bangui estiment que cette étape béninoise constituera une grande avancée vers la tenue effective de la conférence envisagée au Cameroun. « Notre pays a été particulièrement touché par les actes de piraterie ces dernières années », explique M. Owono Menguele Claude Désiré, précisant que ce phénomène constitue un défi sécuritaire majeur à la fois pour l'Afrique centrale, pour le Golfe de Guinée et pour l'ensemble de la communauté internationale. « L'organisation de cette conférence participe de notre volonté de continuer à mutualiser nos efforts avec les Etats voisins et les pays partenaires pour faire reculer ce fléau », ajoute-t-il.

Le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (UNOCA), qui assure le Secrétariat de l'UNSAC, a fait de la lutte contre la piraterie maritime une de ses priorités. Il condamne fermement cette activité criminelle qui met à mal l'économie des pays affectés.

En novembre 2011, UNOCA a participé à la mission dépêchée par le Secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, pour évaluer la situation sur le terrain et faire des propositions concrètes pour stopper ce phénomène de piraterie maritime.

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 18

Les Etats membres de l'UNSAC adoptent une Déclaration sur une feuille de route pour la lutte contre le terrorisme

UNOCA/Bangui (République centrafricaine), 09 décembre 2011 – Les travaux de la 33^e Réunion du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale (UNSAC) ont pris fin jeudi 8 décembre 2011 à Bangui, en République Centrafricaine, par l'adoption d'une Déclaration sur une feuille de route contre le terrorisme et la non-prolifération des armes en Afrique centrale.

Face aux défis qui interpellent les Etats membres en matière de sécurité, le Comité est persuadé que cette feuille de route « contribuera à renforcer la coopération douanière, militaire, policière, économique et sociale établie dans les accords bilatéraux, multilatéraux et les mécanismes institutionnels » en vigueur.

La Déclaration met l'accent, entre autres, sur le renforcement des échanges d'information entre les services de renseignements des Etats membres. Elle insiste également sur la nécessité d'élargir le champ opérationnel de la feuille de route à d'autres Etats voisins non membres de l'UNSAC. Le document évoque par ailleurs l'urgence d'un instrument juridique commun de prévention et de lutte contre le terrorisme et la non-prolifération des armes de destruction massive en Afrique centrale.

Ces propositions font partie des mesures à prendre pour garantir la mise en œuvre de la feuille de route à l'échelle nationale, régionale et internationale. Dans ce chapitre, le Comité a sollicité l'appui du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (UNOCA), du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique (UNREC) ainsi que celui du Comité contre le terrorisme établi suite à la résolution 1373/2001 adopté par le Conseil de sécurité des Nations Unies le 28 septembre 2001.

Le Comité invite aussi ses Etats à renforcer la coopération internationale avec d'autres Etats et institutions pertinentes ayant une forte expérience en matière de prévention de la lutte contre le terrorisme et la non-prolifération, y compris le Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme (CAERT), une structure de la Commission de l'Union africaine inaugurée en octobre 2004 et basée à Alger (Algérie).

En dehors de l'épineuse question de la piraterie maritime dans le Golfe de Guinée, l'insécurité transfrontalière, les violences armées, le terrorisme international, le crime organisé, les menaces constantes des mouvements rebelles et extrémistes, la prolifération des armes et leur détention par les acteurs non étatiques, ont alimenté les débats lors de la 33^e réunion de Bangui, qui a pris fin un jour plus tôt, en raison du travail préparatoire fécond réalisé par le Comité des experts du 5 au 7 décembre.

L'Angola, le Burundi, le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, la République Centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Rwanda, Sao Tomé et Principe, et le Tchad ont participé à cette session.

La 34^e Réunion ministérielle de l'UNSAC aura lieu à Bujumbura, la capitale du Burundi, durant le premier semestre 2012. Le Comité a aussi décidé que Brazzaville (Congo) abritera la 35^e Réunion, qui sera marquée par la commémoration du 20^e anniversaire de l'UNSAC (décembre 2012). L'UNOCA, auquel le Secrétariat de l'UNSAC a été confié en mai 2011, assurera la coordination technique du Comité d'organisation de cette célébration.

Ce document a été réalisé par Norbert N. Ouendji, Responsable de l'Information Publique

Contact : Cité de la Démocratie, Villas 55, 56, 57 – BP : 23773 Libreville, Gabon

Courriel : ouendji@un.org • Web : <http://unoca.unmissions.org>

Tél. : +241 74 14 01 • Mobile : +241 05 72 23 23